CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE DU BURKINA FASO

COMMUNIQUE RELATIF AUX SOUSCRIPTIONS POUR LES PARCELLES DE LA ZAD DE BOBO-DIOULASSO

Le Directeur Général de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF) informe l'ensemble des opérateurs économiques de la disponibilité de parcelles offertes en vente et en bail emphytéotique sur le site de la ZAD de Bobo-Dioulasso en cours de viabilisation, situé dans l'arrondissement N°6 de la commune de Bobo-Dioulasso.

Cette opération concerne des parcelles à usage de commerce, d'industrie et de services.

Chaque opérateur économique intéressé pourra souscrire à une ou plusieurs parcelles qui seront attribuées par ordre de souscription et de conformité des projets avec le cahier des charges et ce, dans la limite du stock de parcelles disponibles. Dans tous les cas, aucun souscripteur ne peut bénéficier de plus de 2 parcelles.

Pour chaque parcelle souscrite**,** il devra payer en même temps les frais de souscription de 100.000 FCFA non remboursable et un précompte équivalent à 1% du coût de la parcelle, déductible ou remboursable. Pour le bail emphytéotique, les frais de souscription sont fixés 100.000 FCFA non remboursable et le précompte fixé à 1% du montant de la caution déductible ou remboursable.

Les souscriptions se feront exclusivement **en ligne sur** la plateforme **…… à compter du …… 2025 à partir de …… heures GMT** au ……**2025 à …… heures GMT**.

En sus de la fiche de souscription à remplir en ligne, les pièces suivantes doivent être jointes :

- Une (01) copie du RCCM de l'entreprise ;
- Une (01) copie du certificat d'immatriculation IFU ;
- Une (01) copie de la Carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité du mandataire de la société ;
- Une note de présentation de l'entreprise et du projet envisagé dont le formulaire est téléchargeable sur la plateforme de souscription
- une attestation de situation fiscale en cours de validité pendant le dépôt ;

Le paiement des frais de souscription se fait au moment de la souscription et se fera à travers les numéros de paiement mobiles suivants :

- Numéro Orange money : + 226……
- Numéro Moov money : + 226……

CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE DU BURKINA FASO

<u>NB</u> : tout versement effectué sans une souscription préalable fera l'objet de remboursement avec une retenue de 10% sur le montant versé.

<u>Conditions de paiement :</u>

<u>Parcelles en vente</u>	**<u>Parcelles en bail emphytéotique</u>**
☐ Comptant : 100% ☐ Tempérament : ✓ 1er versement : 40% à la souscription (7 jours ouvrables à compter de la date de notification d'acceptation) ✓ 2ème versement : 30% à payer 09 mois au plus tard après le 1er versement ✓ 3ème versement : 30% à payer 09 mois au plus tard après le 2ème versement.	☐ Comptant : 100% ☐ Tempérament : ✓ 1er versement : le montant d'un (01) loyer annuel à la souscription (7 jours ouvrables à compter de la date de notification d'acceptation) ✓ Le reliquat payable en deux (02) tranches de montant égal respectivement au 9ème mois et au 18ème mois, à compter de la date de notification d'acceptation.

Les paiements devront être effectués après la souscription **dans un délai de Sept (07) jours ouvrables après la notification d'acceptation** sur les comptes de la CCI-BF ouverts à Bank of Africa ou Coris Bank International conformément aux options choisies.

A l'issue du versement de la 1ère tranche, le souscripteur devra fournir à la CCI-BF un dossier constitué des éléments suivants :

- le récépissé de souscription ;
- l'original de la quittance de versement en banque ;
- une (01) photocopie légalisée de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité du mandataire de la société ;
- une (01) photocopie des statuts et du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ;
- un certificat d'immatriculation IFU ;
- un timbre fiscal de cinq cent (500) francs CFA ;
- un engagement à respecter les cahiers de charge relatifs à l'exploitation des parcelles conformément à leur usage. Un formulaire de cet engagement est fourni par la CCI-BF.
- une fiche projet dont le formulaire est à retirer à la CCIBF
- une attestation de situation fiscale ;
- une référence bancaire de l'entreprise

CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE DU BURKINA FASO

NB : tous les droits et taxes liés à la présente opération sont à la charge du souscripteur conformément aux textes en vigueur**.**

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso au :

- Au siège de la CCIBF à Ouagadougou, téléphone : ……
- A la Direction Régionale de la CCIBF à Bobo-Dioulasso, téléphone …….
- *Site web : www.cci.bf*

Le Directeur Général

Seydou TOU